



L'ambassadrice Peggy Mason

États bénéficiaires devrait être renforcée par un ferme engagement commun d'empêcher que des transferts, à des fins exclusivement pacifiques, de techniques de pointe ayant des applications militaires ne soient détournés à des fins non pacifiques. Cette coopération devrait être fondée sur des droits et des obligations clairement définis et équilibrés, sur des mesures appropriées de transparence et de vérification, sur la justice et l'équité et sur le caractère prévisible des incitations et des avantages.»

Sans minimiser en aucune façon l'étendue des différences qui existent entre nous... — et, à mon avis, il est extrêmement important de ne pas les minimiser mais au contraire de les aborder de front —, le Canada estime qu'une base réelle existe pour de futurs progrès. Je voudrais affirmer que le Canada demeure résolument attaché à l'élargissement de l'accord dans ce domaine essentiel qu'est la non-prolifération et la coopération à des fins pacifiques, en commençant par les travaux entre les sessions entrepris par le Canada dans le but d'élaborer un document de travail conjoint, allant au-delà de celui préparé par le Canada et le Brésil, afin de permettre à d'autres pays également de s'exprimer.

Pour terminer, je voudrais rappeler le paragraphe 7 du document de 1990 sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement, aux termes duquel il a été convenu que le Président devrait procéder à des consultations pendant toute l'année. Je vous invite, Monsieur le Président, à le faire afin de faire progresser les préparatifs de la quatrième année de nos travaux sur la science et la technique. Enfin, je voudrais dire à ceux qui espéraient prendre du repos que ce répit risque d'être de très courte durée.

Création d'une tribune pour la sécurité de l'Asie-Pacifique

À la réunion annuelle qu'ils ont tenue les 23 et 24 juillet à Singapour, les ministres des Affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont annoncé l'ouverture d'une tribune qui favorisera le débat sur la sécurité dans l'Asie-Pacifique. La tribune régionale de l'Asie-Pacifique, dite tribune de l'ANASE, organisera sa première réunion à Bangkok l'été prochain, avant la Conférence postministérielle (CPM) annuelle de l'ANASE. Au nombre des participants figureront les six États membres de l'ANASE (le Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande), les sept États associés aux débats de la CPM (le Canada, l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, les États-Unis et la Communauté européenne) et cinq autres États qui détiennent le statut d'observateurs à la CPM (la Chine, la Russie, le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée). Ce sera une rencontre au niveau ministériel seulement.

Au débat sur la sécurité participeront également de hauts représentants des pays, dans le cadre de la réunion annuelle des hauts responsables (RHR). La première de ces réunions, à laquelle ont pris part des représentants des États membres de l'ANASE et des États associés aux débats de la CPM, a eu lieu cette année à Singapour, les 20 et 21 mai. Le débat s'est centré sur des questions de fond rattachées à la sécurité régionale et mondiale, et englobait à la fois les questions relatives à l'Asie du Sud-Est, y compris la mer de Chine méridionale, le détroit de Malacca, le Cambodge et la Birmanie, et les questions de sécurité dans l'Asie du Nord, la Corée, le TNP et la Chine compris.

Officieusement, le Canada a fait circuler deux documents de réflexion sur la diplomatie préventive et la gestion des conflits, et sur la non-prolifération. À l'issue de la rencontre, le président et représentant de Singapour a chargé le Canada de poursuivre son travail dans ces deux secteurs. L'Australie a accepté de préparer une étude sur les mesures de confiance applicables dans la région et la Corée du Sud un document sur la sécurité dans le nord-est de l'Asie. L'an prochain, la réunion des hauts responsables accueillera les 18 États participant à la nouvelle tribune régionale de l'ANASE.

Les progrès réalisés à la réunion des hauts représentants ont ouvert la voie à la CPM de l'ANASE, qui s'est tenue à Singapour, du 26 au 28 juillet. Le ministre des Affaires extérieures, Perrin Beatty, dirigeait la délégation canadienne. Là encore,

les participants se sont surtout penchés sur des questions liées à la sécurité régionale, en particulier sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Les participants ont également poussé le débat sur les questions politiques et économiques connexes.

Les principaux résultats de la CPM ont été l'adoption d'une formule de participation favorisant l'inclusion pour les futurs pourparlers sur la sécurité, auxquels seront invités les États observateurs de la CPM, et un mandat de la CPM faisant en sorte que les hauts responsables puissent poursuivre leur travail de fond sur la sécurité régionale, à raison d'une réunion par an ou plus selon les besoins. Les participants ont convenu de la nécessité pour la communauté internationale d'intervenir à l'avenir au Cambodge, et les États membres de l'ANASE se sont engagés à exercer d'autres pressions pour obtenir une réforme à la Birmanie. Durant des rencontres bilatérales, le Canada et les États membres de l'ANASE ont discuté de leurs relations commerciales, de la sécurité régionale, de l'environnement, de la coopération en matière de développement, du principe du bon gouvernement et des droits de la personne.

Le Canada, qui, depuis 1990, favorise la tenue d'un dialogue sur la sécurité dans l'Asie-Pacifique, a été très satisfait des résultats de la première RHR et de la CPM qui a suivi, ainsi que de la création de la tribune régionale de l'ANASE. L'institutionnalisation de la RHR et la création de la tribune constituent une percée vers une plus grande coopération en matière de sécurité régionale. Le Canada a été particulièrement heureux de la formule d'inclusion adoptée et du fait que les participants aient accepté de confier à leurs hauts représentants le mandat d'effectuer des travaux de fond. Le Canada a l'intention de contribuer au processus en menant à bien le mandat que lui a confié le président de la CPM dans deux secteurs. À cet égard, il consultera les États membres de l'ANASE et les États associés aux débats, ainsi que la Chine et la Russie.

L'ANASE, dont la fondation remonte à 1967, a été créée afin d'accélérer la croissance économique, l'évolution sociale et le développement culturel de l'Asie du Sud-Est. Elle devait aussi favoriser la paix et la sécurité. Le Canada participe aux CPM depuis 1977. L'ensemble des pays de l'ANASE constitue le sixième partenaire commercial en importance du Canada. Le commerce bilatéral entre le Canada et l'ANASE a doublé au cours des cinq dernières années, atteignant un sommet de 4 milliards de dollars en 1992.